
DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

2026

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

SOMMAIRE

1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA BFC	4	3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	20
1.1 Historique	5	3.1 Modalités d'exercice de la Direction Générale	21
1.2 Présentation de la BFC	6	3.2 Présentation de l'activité de la société	21
1.3 Une banque forte de ses deux actionnaires	7	3.3 Situation des mandats de la direction générale	22
1.4 Les activités de la BFC	8	3.4 Modalités d'exercice de la direction générale	23
		3.5 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'année	32
2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BFC	10	3.6 Situation des mandats des commissaires aux comptes	33
2.1 Situation et activité de la Société durant l'exercice écoulé	11	3.7 Rémunération de l'activité des administrateurs	33
2.2 Descriptions des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	14		
2.3 Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société	15	4 ÉTATS FINANCIERS	34
2.4 Informations en matière de durabilité	15	4.1 Bilan	35
2.5 Activité en matière de recherche et de développement	15	4.2 Compte de résultat	38
2.6 Informations relatives aux ressources incorporelles essentielles de la Société	15	4.3 Notes	59
2.7 Répartition du capital social	15	4.4 Notes sur les principes comptables	58
2.8 Etat de la participation des salariés au capital social	15	4.5 Notes sur le bilan	62
2.9 Succursales existantes	15	5 RAPPORT DES COMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	64
2.10 Etat des filiales et participations au 31 décembre 2024	15		
2.11 Prise de participations et de contrôles au cours de l'exercice	16	GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS	70
2.12 Résultats économiques et financiers	16		
2.13 Tableau des résultats financiers	17		
2.14 Dépenses non déductibles fiscalement	18		
2.15 Informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients	18		
2.16 Capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social	19		
2.17 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	19		
2.18 Prêts interentreprise	19		
2.19 Régularisation des participations croisées	19		

377 collaborateurs
présents à La
Réunion, Mayotte et
Paris
au service de nos
clients depuis près
de 50 ans

NOS VALEURS :
esprit d'équipe, innovation,
responsabilité, engagement

NOTRE AMBITION

Devenir la banque relationnelle de référence à fort ancrage régional, avec une équipe engagée, professionnelle et proche de ses clients, qui offre innovation, simplicité et qualité

1

HISTORIQUE
ET PRÉSENTATION
DE LA BFC

1.1	HISTORIQUE	5
1.2	PRÉSENTATION DE LA BFC	6
1.3	UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES	7
1.4	LES ACTIVITÉS DE LA BFC	8

1.1 HISTORIQUE

En 1913 naît la Banque Industrielle de Chine, jugée vitale pour le développement des intérêts français en Chine. En 1925, elle devient la Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et l'Industrie. Le capital de la Banque Franco-Chinoise (BFC) est alors détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard et le gouvernement chinois.

La Banque exploite désormais des agences en Chine, mais aussi au Vietnam, au Cambodge et en Métropole. Elle se spécialise dans la clientèle européenne et les entreprises chinoises, un ensemble économique dynamique.

La période 1939-1945 et l'après-guerre permettent à la Banque Franco Chinoise de se développer favorablement en Indochine alors que les activités en Chine se contractent.

En 1960 la Banque de l'Indochine rachète les parts détenues par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque Lazard. Ayant ouvert des implantations en France, la Banque Franco Chinoise devient Banque Française Commerciale, afin de mieux adapter son image au marché métropolitain, sans changer pour autant le sigle BFC. La banque connaît alors un fort développement. Les activités de la Banque se déploient aussi dans l'Océan Indien, à Madagascar. Dès la fin de l'année 1951 la BFC ouvre ses deux premières agences à Tananarive et Tamatave.

En 1975, elle y cesse ses activités traditionnelles par suite des mesures de nationalisation mises en place par le gouvernement malgache. La fusion de la Banque de Madagascar et de la BFC Madagascar est ensuite effectuée pour former la BFV (Banque de Commerce).

La même année, la Banque de l'Indochine fusionne avec la Banque de Suez, la BFC devient alors partie intégrante du Groupe Suez. Les activités en Indochine et à Madagascar ayant disparu, seules restent à la BFC les agences métropolitaines. La banque prend alors la décision stratégique de s'installer à La Réunion pour se développer, et des négociations s'ouvrent pour des installations en Guyane et en Guadeloupe.

Le 5 avril 1976 s'ouvre ainsi la toute première agence de la BFC à Saint-Denis. Une prouesse rendue possible grâce à la toute première équipe BFC qui, par son travail acharné et son

esprit de collaboration, a réussi à conjuguer le démarrage des opérations et la formation continue intense (le recrutement ayant été effectué sans débauchage dans les autres banques).

Ce sont ensuite 9 agences qui ouvriront leurs portes entre 1976 et 1980. Dans le même temps (1976), la BFC ouvre aussi rapidement deux agences (Mamoudzou et Dzaoudzi) à Mayotte à la demande de l'IEDOM. En plus de La Réunion et Mayotte, la BFC s'implante en janvier 1978 aux Seychelles avec une agence à Victoria (Mahé).

Un changement d'actionnaire intervient en 1992 : la BFC est rachetée par la Mauritius Commercial Bank (MCB), banque leader de la zone Océan Indien. Le nouvel actionnaire majoritaire ouvre désormais de nouveaux horizons à la BFC, qui devient une banque forte et moderne.

En 2003, La Société Générale, devient actionnaire de la BFC à parité avec la MCB, et en contrôle le management. S'en suivra entre 2005 et 2015 le plus fort développement du réseau d'agences de la banque avec 10 ouvertures à La Réunion et 3 à Mayotte. La banque s'adapte aussi à son environnement et favorise son développement en orientant son activité vers la clientèle de particuliers et diversifie ses offres de crédit, d'épargne et de produits de banque au quotidien. La BFC compte près de 400 collaborateurs sur 3 sites et accompagne plus de 85 000 clients.

Après une année 2024 au cours de laquelle la BFC a effectué une migration informatique d'ampleur, elle a poursuivi en 2025 la stabilisation de ses outils ainsi que sa dynamique de transformation et digitalisation, portée par ses valeurs d'esprit d'équipe, d'innovation, d'engagement et de responsabilité.

Le 14 décembre 2024, Mayotte a été dévastée par le cyclone Chido déclenchant l'état de "calamité naturelle exceptionnelle" et faisant de multiples victimes. L'ensemble des infrastructures publiques et privées ont subi de très lourds dégâts. La reconstruction de l'île qui s'est ensuite amorcée en 2025 se poursuivra sur plusieurs années, notamment dans le cadre du programme gouvernemental « Mayotte debout ».

1.2 PRÉSENTATION DE LA BFC

Depuis 50 ans, la BFC est devenue une banque incontournable dans l’Océan Indien par sa présence à La Réunion, à Mayotte, également présente sur le territoire national avec son agence de Paris. L’histoire de la BFC est intimement liée à celle des économies réunionnaise et mahoraise. Elle participe en effet au financement des grands chantiers structurant des deux îles mais s’attache aussi, au quotidien, à toujours mieux accompagner et conseiller chacun de ses clients qu’il soit particulier ou entreprise. La BFC offre ainsi à ses clients une large palette de conseils et services. Elle est la représentante exclusive de la Banque Française Mutualiste (BFM) dédiée aux agents de la fonction publique. Tout au long des décennies, elle a su se développer en constituant un réseau d’agences de proximité et des centres spécialisés et d’expertise : Espace Entreprises, Conseillers en Gestion de Patrimoine, Experts Professionnels, Credit Centers... Ce fort investissement dans nos économies locales se manifeste aussi au travers de nos équipes de collaborateurs. En effet, la BFC dispose de toutes les fonctions en local : réseau, back office, informatique, ressources humaines, comptabilité, etc. Outre les emplois générés, cela lui permet une parfaite maîtrise des spécificités domiennes ainsi qu’une réactivité dans le traitement des demandes clients.

DES AMBITIONS FORTES POUR L’AVENIR

Près de 50 ans, c’est là l’illustration d’un modèle de développement, construit avec détermination, rigueur et constance, dans une logique d’engagement et de performance durables. S’appuyant sur un modèle équilibré et diversifié, la BFC allie solidité financière et stratégie de croissance durable afin de mettre sa performance au service du financement de l’économie et être « La banque relationnelle, référence sur ses marchés, choisie pour la qualité et l’engagement de ses équipes ». Car ce qui fait la force de la BFC, c’est aussi et surtout sa culture d’entreprise et son capital humain, rassemblés autour d’une valeur forte essentielle : l’esprit d’équipe.

CHIFFRES CLÉS

	2025	2024	2023	2022	2021
Résultats (en milliers d’euros)					
Produit net bancaire	80 117	73 788	75 843	80 619	80 453
Résultat brut d’exploitation	27 491	23 478	27 589	30 800	31 415
Résultat net	15 674	9 485	16 706	15 541	16 319
Fonds Propres (en euros)					
Fonds propres*	189 520 047	189 520 047	189 520 047	189 520 047	189 520 047
Ratio de solvabilité	14,4%	16,3 %	16,3 %	16,6 %	17,6%
Crédits et dépôts (en milliers d’euros)					
Crédits clientèle	1 548 243	1 666 605	1 752 161	1 836 869	1 863 942
Dépôts clientèle	1 388 824	1 377 891	1 421 778	1 479 072	1 444 593

* Fonds propres hors résultat de l'exercice

1.3 UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES

Depuis 2003, le capital de la BFC est détenu à parité égale par le Groupe Société Générale et la Mauritius Commercial Bank Ltd (MCB).

Ce double actionnariat permet à la BFC de bénéficier de synergies avec leurs équipes d’experts mais aussi de proposer à ses clients un accompagnement personnalisé dans les différents pays de la zone Océan Indien où ses actionnaires sont présents.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est une banque européenne de premier plan avec près de 110 000 collaborateurs au service de 27 millions de clients, dans 58 pays à travers le monde. Depuis plus de 160 ans, Société Générale soutient le développement de l’économie en accompagnant entreprises, institutionnels et particuliers dans leurs projets, grâce à un large éventail de services et solutions financières à forte valeur ajoutée.

La relation de confiance et de long terme que le Groupe entretient avec ses clients, son expertise reconnue, sa capacité à innover, ses compétences en matière d’ESG ainsi que ses franchises de premier plan, constituent les fondements de son identité. Ces atouts nourrissent pleinement sa mission : générer de la valeur sur le long terme pour l’ensemble de ses parties prenantes.

Le Groupe s’appuie sur des activités performantes au sein d’un modèle solide de banque diversifiée, centré autour de trois pôles d’activité :

- La Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances, regroupant le Réseau SG, les activités de banque privée et d’assurance, ainsi que BoursoBank, leader de la banque en ligne. Ce pôle propose une large gamme de produits de banque au quotidien, de financements, de solutions d’épargne et d’assurance, à une clientèle diversifiée – Particuliers, Professionnels, Entreprises, Associations et Collectivités.
- La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, regroupant les activités de marché, de financement et de conseil, dont les services de banque transactionnelle, et le métier titres. Acteur de premier plan, ce pôle propose des solutions sur mesure aux grandes entreprises et investisseurs avec un leadership mondial unique dans les dérivés actions, les financements structurés et l’ESG.
- La Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l’International, regroupant des banques diversifiées bien établies sur leurs marchés en Europe centrale (République tchèque, Roumanie) et dans plusieurs pays d’Afrique ; Ayvens, un leader mondial des solutions de mobilité durable, et les filiales spécialisées dans le crédit

à la consommation. spécialisés.

L’ambition du Groupe repose sur une stratégie claire : être une banque européenne de premier plan dans toutes ses dimensions. Société Générale a placé les enjeux de durabilité au cœur de sa stratégie.

Le Groupe figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Bloomberg Gender-Equality Index, Refinitiv Diversity and Inclusion Index, Euronext Vigeo (Europe et zone euro), STOXX Global ESG Leaders Index, et MSCI Low Carbon Leaders Index (Monde et Europe).

GROUPE MCB (GROUPE MAURITIUS COMMERCIAL BANK) UN HÉRITAGE FORT

Depuis sa création en 1838, le Groupe MCB a évolué pour devenir une banque intégrée et un acteur de référence des services financiers. Il propose aujourd’hui une gamme complète de solutions innovantes et sur mesure à une clientèle diversifiée de particuliers, d’entreprises et d’institutions financières.

Pendant ses 180 ans d’histoire, le Groupe MCB a renforcé sa position de premier acteur bancaire de l’île Maurice et a joué un rôle majeur dans le développement socio-économique du pays, tout en diversifiant ses activités dans le secteur non bancaire.

En effet, il offre désormais également un large éventail de services destinés aux investisseurs : crédit-bail, services-conseils ou encore solutions informatiques haut de gamme.

Le Groupe est présent dans dix pays, avec ses filiales à Madagascar, aux Seychelles et aux Maldives, à travers ses bureaux de représentation à Paris.

Ses trois principaux pôles d’activité sont :

- les services bancaires ;
- les services financiers non bancaires ;
- les participations dans des investissements divers.

Il a également pour ambition d’être un acteur engagé en matière de responsabilité sociale, économique et environnementale, aux côtés des communautés qu’il sert.

Source :
Document d’enregistrement universel Société Générale 2026

1.4 LES ACTIVITÉS DE LA BFC

La BFC a bâti un modèle solide de banque en privilégiant un développement équilibré sur ses trois segments de clientèle. En effet, elle propose une large gamme de produits et services adaptée aux besoins d'une clientèle composée de particuliers, de professionnels et d'associations, d'entreprises et d'institutionnels.

PARTICULIERS

Forte de ses 25 agences réparties sur les zones d'attractivité commerciale de ses trois sites, la BFC s'appuie sur le professionnalisme de ses conseillers pour offrir un service de qualité à ses clients Particuliers. Proche et soucieuse de ses clients, elle leur offre accessibilité, praticité et connexion via :

- son réseau d'agences qui a réalisé ces dernières années une transformation pour offrir une meilleure qualité d'accueil et de traitement des opérations : généralisation des libre-service bancaires, automates dernière génération, etc
- son Centre de Relations Clientèle à l'écoute des clients sur des horaires larges.
- son site internet et son application smartphone et en constante amélioration grâce aux investissements en cours

La dynamique commerciale est soutenue sur ce segment de clients par la mise en place de pôles d'expertise à même de répondre au mieux aux besoins spécifiques de la clientèle et notamment avec ses Conseillers en Gestion de Patrimoine pour proposer leur expertise en matière fiscale, patrimoniale et financière et fournir des conseils sur la défiscalisation immobilière ou des financements sur mesure.

PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Depuis sa création en 1976, la BFC est reconnue pour son expertise sur le marché des Professionnels qu'elle accompagne tant pour leurs besoins quotidiens, que leurs projets d'investissement ou patrimoniaux.

La BFC a mis en place une organisation qui lui permet de s'adapter aux différents profils de clients Professionnels et Associations. Des Conseillers clientèle Professionnelle sont présents dans toutes les agences BFC Réunion et au Business Center de Mamoudzou.

ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

La BFC développe envers les entreprises une stratégie différenciée par segment de marché en fonction de leur chiffre d'affaires et donc de besoins spécifiques concernant les offres de flux, la gestion de leur trésorerie, les divers types de financement...

La proximité relationnelle est renforcée par la présence d'un Centre d'Affaires à Saint-Denis ainsi que dans le Sud de la Réunion. Des chargés d'affaires sont également présents au sein des agences du Port et de Mamoudzou.

La priorité de la BFC est la poursuite de son développement commercial sur les trois territoires où elle est présente (La Réunion, Mayotte et Paris) en s'appuyant sur la satisfaction de ses clients, la qualité des services proposés, la valeur ajoutée et l'innovation.

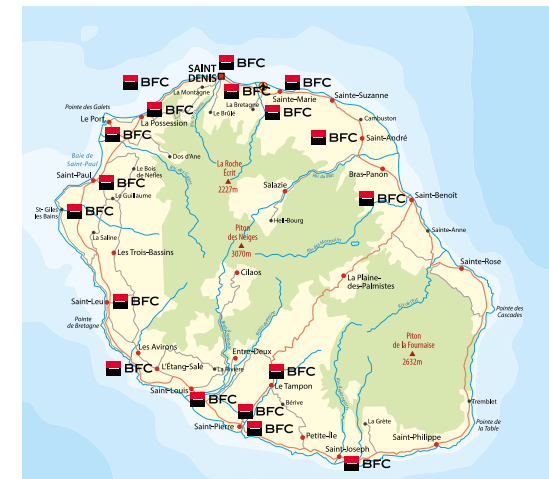
Son ambition est en effet d'être la banque de référence en matière de satisfaction client. Elle entend mieux fidéliser ses clients et poursuivre sa conquête de nouveaux clients dans un environnement économique et réglementaire de plus en plus exigeant et contraignant.

LA BFC À LA REUNION

317 collaborateurs

Près de **52 000 clients**
dont près de 43 000 clients Particuliers,
et 9 000 clients Entreprises et Professionnels

Plus de **1 289 MEUR** d'encours moyen de crédit



LA BFC À MAYOTTE

57 collaborateurs

Près de **31 000 clients**
dont plus de 28 000 clients Particuliers,
près de 3 000 clients Entreprises et Professionnels

Plus de **271 MEUR** d'encours moyen de crédit



LA BFC À PARIS

3 collaborateurs

Plus de **600 clients**
dont plus de 600 clients Particuliers,
plus de 100 clients Entreprises et Professionnels

16, place de la Madeleine
75008



2

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA BFC

2	RAPPORT DE GESTION	11	2.11	Prise de participations et de contrôles au cours de l'exercice	16
2.1	Situation et activité de la Société durant l'exercice écoulé	11	2.11.1	Prises de participation	16
2.1.1	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires	11	2.11.2	Prises de contrôle	16
2.1.2	Evolutions prévisible et perspectives d'avenir	13	2.11.3	Cessions de participations	16
2.1.3	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé	13	2.12	Résultats économiques et financiers	16
2.2	Descriptions des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	14	2.13	Tableau des résultats financiers	17
2.3	Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société	15	2.14	Dépenses non déductibles fiscalement	18
2.4	Informations en matière de durabilité	15	2.15	Informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients	18
2.5	Activité en matière de recherche et de développement	15	2.16	Capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social	19
2.6	Informations relatives aux ressources incorporelles essentielles de la Société	15	2.17	Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	19
2.7	Répartition du capital social	15	2.18	Prêts interentreprise	19
2.8	Etat de la participation des salariés au capital social	15	2.19	Régularisation des participations croisées	19
2.9	Succursales existantes	15			
2.10	Etat des filiales et participations au 31 décembre 2024	15			

Conformément à l'article L. 232-6-3 du Code de commerce, les filiales sont exemptées d'établir une déclaration de durabilité ; à ce titre, BFC, filiale faisant partie du périmètre de consolidation de Société Générale, est exempté de déclaration.

2 RAPPORT DE GESTION

2.1 SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

En tant qu'établissement de crédit la Banque Française Commerciale de l'Océan Indien BFC a développé ses activités au travers de 25 agences sur les 3 territoires où elle est présente : La Réunion, Mayotte et Paris. Elle dispose également d'un réseau de libres-services bancaires et de distributeurs automatiques.

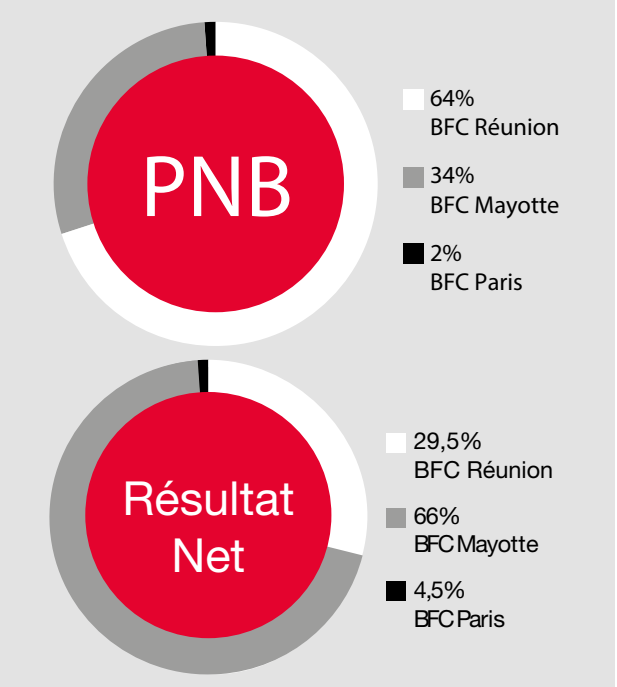
Partenaire de la BFM (Banque Française Mutualiste), la BFC permet aux agents du Service Public et adhérents des mutuelles sociétaires de bénéficier des offres privilégiées de la BFM dans toutes les agences BFC. Les centres d'expertises développés localement (l'Espace Habitat, la Gestion de Patrimoine, l'Affacturage...), ou ceux de la Société Générale en hexagone, travaillent en synergie avec les agences de la BFC pour offrir à chaque client des prestations haut de gamme et spécialisées.

Pour faire suite à la migration informatique de 2024, l'objectif 2025 a été :

- La stabilisation de l'outil Amplitude, système déjà en exploitation au sein de la Région Outre-mer et qui a permis de renouveler les infrastructures, les applicatifs bancaires, l'octroi de crédit consommation, la GED et la banque à distance tant multicanale que cross canal.
- La reprise de projets commerciaux permettant de s'appuyer sur de nouveaux outils de pilotage (téléphonie, RDV...).
- La création d'offre clientèle de financements verts (8%) orientés climatiques et environnementaux en lien avec la stratégie groupe.

2.1.1 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de normalisation de l'inflation avec une inflation de + 0.9% à la Réunion et +1.4% à Mayotte légèrement supérieur à la tendance observée en France (+0.8%). Les taux directeurs sont stables depuis le S2 2025 et les taux des crédits se sont également stabilisés.



RÉUNION

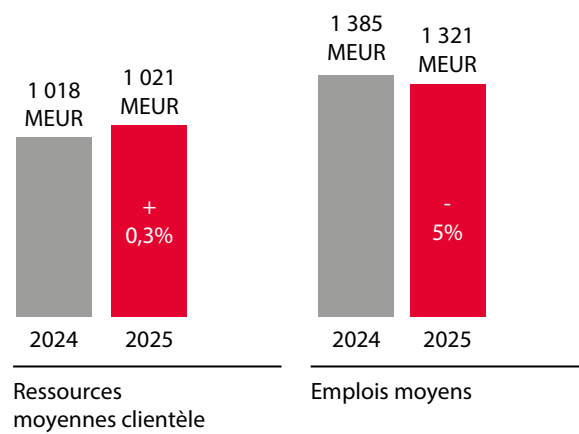
L'année 2025 est marquée par une baisse nette en emplois et une augmentation nette en ressources.

Des emplois moyens clientèle en diminution de 64 MEUR, soit -5%, passant de 1 385 MEUR en 2024 à 1 321 MEUR en 2025. Cette baisse est principalement due aux encours de crédit moyen terme qui diminuent notamment sur le segment des entreprises.

Des ressources moyennes clientèle en augmentation de 3 MEUR, soit +0,3%, passant de 1 018 MEUR en 2024 à 1 021 MEUR en 2025. Cette hausse est liée à une hausse sur les Dépôts à Terme.

L'exercice 2025 est marqué par :

- Un PNB de 50,9 MEUR, en hausse de 3,3 MEUR, porté par une MNI à hauteur de 24,4 MEUR vs 19,8 MEUR en 2024 (+23 %
- Le poids de La Réunion dans le PNB de BFC baisse à 64% contre 65% en 2024.
- Sur l'interbancaire, en lien avec le contexte de taux baissier sur 2025 par rapport à 2024, diminution des charges sur swap (+4,4 MEUR), diminution des charges de refinancement (+3,5 MEUR) compensées par une baisse des placements (-2,3 MEUR)
- Sur la partie clientèle, baisse de la rémunération sur crédits (-2,3 MEUR) en lien notamment avec la baisse des encours compensée par une diminution des charges sur l'Epargne (+1,1 MEUR)
- Les commissions sont de 24,3 MEUR vs 25,2 MEUR en 2024.
- Une hausse des frais généraux de 13% (+4,2 MEUR) expliquée notamment par le développement du projet Amplitude ayant mené au transfert de charges immobilisées à hauteur de 1,2 MEUR, par la hausse des frais liés aux logiciels pour +1.3 M€ et par une hausse de 1 ,3 MEUR (+15 %) par suite d'un ajustement sur la refacturation du site Réunion aux sites Mayotte et Paris;
- Des frais généraux à hauteur de 36,8 MEUR en hausse de 2% (+0,7 MEUR) qui s'expliquent par :
 - Une hausse des frais de personnel +1,5 MEUR
 - Des autres frais généraux en diminution de 2,7 MEUR principalement en lien avec le remboursement reçu de l'administration fiscale (cf évènements marquants).
- Un coût du risque de 6,2 MEUR, en hausse de 1 MEUR (+20%);
- Un résultat net de 4,6 MEUR, en diminution de 19,4 % (-1 MEUR).



MAYOTTE

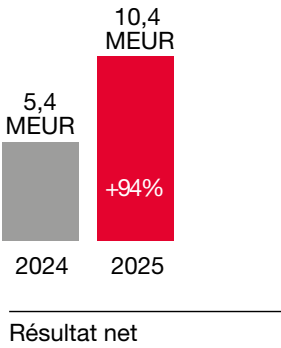
Le réseau mahorais de la BFC a enregistré une diminution de ses emplois et une augmentation de ses ressources au cours de l'année 2025.

Des emplois moyens clientèle en diminution de 42 MEUR, soit -13%, passant de 331 MEUR en 2024 à 284 MEUR en 2025. Cette baisse est principalement due aux encours de crédit moyen terme qui diminuent notamment sur le segment des professionnels et des entreprises.

Des ressources moyennes clientèle en augmentation de 19 MEUR, soit +6%, passant de 320 MEUR en 2024 à 339 MEUR en 2025. Cette hausse est liée à une hausse sur les comptes à vue.

L'exercice 2025 est marqué par :

- PNB de 27,2 MEUR, en hausse de 2,9 MEUR (+12%), représentant 34% du PNB global de la BFC. Les mêmes dynamiques opèrent sur le PNB avec une marge nette d'intérêt en hausse de +2,6 MEUR (+24%) et s'élève donc à 13,6 MEUR contre 11 MEUR en 2024.
- Les commissions sont en hausse de +3% à 12,9 MEUR contre 12,6 MEUR en 2024
- Des frais généraux à hauteur de 15 MEUR en hausse de 10% (+1,3 MEUR) qui s'expliquent par :
 - D'autres frais généraux en hausse de 1,2 MEUR dont les refacturations intragroupe en augmentation de (+0,4 MEUR) et des dotations aux amortissements en hausse (+0,4 MEUR)
- Le coût net du risque s'élève à 0,7 MEUR soit une baisse de 121% (-4,3M€) notamment impacté par la reprise d'une provision sur un client entreprise.
- Un résultat net de 10,4 MEUR, en hausse de 5 MEUR (soit +94%).



PARIS

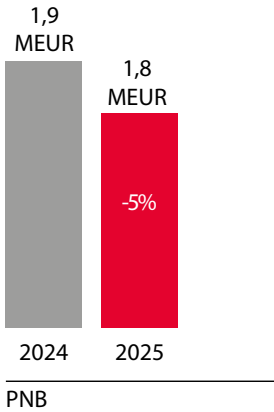
L'agence de Paris assure la représentation de la BFC dans la capitale, notamment pour sa clientèle réunionnaise et mahoraise ayant affaire à Paris. Il s'agit d'un point d'ancrage historique pour la clientèle de la MCB

L'année 2024 est marquée par :

- PNB de 1,8 MEUR, en diminution de 5% (-0,1 MEUR) lié à la rémunération des ressources suite à la baisse des taux défavorable à l'agence de Paris ;
- Des frais généraux de 1 MEUR, stable ;
- Un résultat net de 705 KEUR, stable.

Les emplois moyens clientèle atteignent 5,2 MEUR, en baisse de -1,3 MEUR.

Les dépôts moyens de la clientèle atteignent 49,9 MEUR, en baisse de 0,6 MEUR.



RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX

Les risques de liquidité et de taux font l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité A.L.M. qui pilote la stratégie de la BFC, en coordination avec le Groupe, pour respecter les seuils et limites fixés par le Comité Financier du Groupe Société Générale.

A fin 2025, l'encours global de swaps de couverture du risque de taux s'élève à +320 Meur (290 Meur de macro-couverture + 30 Meur de micro-couverture).

Au 31 décembre 2025 :

- Le ratio de liquidité LCR est à 140% et affiche un coussin excédentaire de +67 MEUR
- Le ratio NSFR est à 111% avec un excédent de +154 MEUR.
- Le ratio Loan to Deposit s'élève à 108%
- Le ratio de solvabilité, s'élève à 14,4% et le Tier One s'établit à 12,2%.

2.1.2 EVOLUTIONS PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2026, l'évolution des taux d'intérêts et leur déclinaison au sein du marché bancaire restent des sujets d'importance notamment avec le déclenchement du conflit au Moyen-Orient fin février 2026. L'évolution des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne dans un contexte marqué par des incertitudes sur les perspectives politiques et économiques peuvent peser sur la distribution de crédits et leurs conditions de taux. Au niveau local, la pression concurrentielle sur les taux des crédits et des dépôts à terme notamment constituent des facteurs d'incertitude complémentaire sur la marge nette d'intérêt de la banque.

2.1.3 EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Il n'y a pas d'évènement marquant survenu depuis la clôture.

2.2 DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

Dans le cadre de son dispositif global de maîtrise des risques, la BFC identifie chaque année les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs stratégiques. L'exercice d'auto-évaluation des risques (RCSA) confirme l'exposition de la Banque à plusieurs catégories de risques significatifs : risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (LCB FT), risques de non conformité, risques de crédit et de contrepartie, risques opérationnels, risques comptables et risques structurels de taux et de liquidité. L'appétit au risque de la BFC est défini dans le cadre des RAS/RAF validés annuellement par le Conseil d'administration et alignés sur les guidelines du périmètre AFMO.

Les risques opérationnels - incluant notamment les risques liés aux processus internes, systèmes d'information, erreurs humaines et événements externes - font l'objet d'un pilotage renforcé. Ils sont suivis dans des instances dédiées, telles que le Comité des Risques Opérationnels et le Comité de Conformité, complétées par un reporting régulier à la Direction centrale AFMO. La gouvernance AFMO a par ailleurs été ajustée en 2024 avec la tenue de comités CCCI spécifiques au niveau de la BU et du pilier MIBS. Les risques juridiques, réglementaires et SI sont intégrés à ces travaux, permettant l'identification d'axes de progrès et le suivi de plans d'action. Parallèlement, le programme « Stronger in Africa », déployé depuis 2023, renforce la maîtrise des risques non financiers au travers de comités trimestriels structurés autour de sept streams (traitements, conformité, comptabilité, contrôle interne, data, culture & conduite...).

Le risque de crédit et de contrepartie demeure un risque majeur pour une banque universelle comme la BFC. Il correspond au risque de perte en cas de défaut d'un client ou d'une contrepartie de marché. Son pilotage repose sur un ensemble de politiques d'octroi validées par le Conseil d'administration (Retail et Non Retail), un cadre de limites, une tarification adaptée au profil de risque et des revues semestrielles au sein des Comités Internes d'Étude des Risques de Crédit. La structure du portefeuille de contreparties reste diversifiée, comprenant notamment les secteurs public, bancaire, corporate et retail. Le suivi s'appuie sur des indicateurs précoces de risque, les encours en défaut et la Charge Nette du Risque, avec des outils d'acquisition intégrant des données internes et externes (Banque de France, bases tiers...).

Les risques structurels de taux, de liquidité et de change sont encadrés par les normes du Groupe Société Générale, qui définissent les principes de gestion applicables à l'ensemble des entités. Le risque de liquidité correspond à l'incapacité à honorer les engagements financiers ; le risque de taux peut affecter la marge d'intérêt en cas de déséquilibre actif passif ; le risque de change reste marginal pour la BFC compte tenu d'opérations limitées « spot » et d'un adossement systématique des flux.

Enfin, les facteurs de risques ESG constituent un domaine d'attention croissant. Classé en tant que « Small and Non Complex Institution » (SNCI) par l'ACPR en 2026, la BFC

élaborera un plan de transition prudentielle à horizon 2027. Les risques ESG sont considérés comme des facteurs aggravants des autres catégories de risques (crédit, réputation, opérationnel...). Leur analyse repose sur des processus d'identification systématiques lors de l'entrée en relation, des revues périodiques et à l'octroi de crédit via une notation sectorielle complétée par un questionnaire climat. Ces facteurs recouvrent les risques physiques et de transition liés au climat, ainsi que les risques sociaux et de gouvernance, susceptibles d'impacter la performance financière, les contreparties ou la solvabilité.

Cette cartographie globale permet à la BFC de maintenir un dispositif robuste de surveillance et de maîtrise des risques, soutenu par une gouvernance renforcée et un suivi régulier dans les instances locales, BU et Groupe.

2.3 INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIÈRE ET NON FINANCIÈRE AYANT TRAIT À L'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Les indicateurs clés relatifs à la finance et aux risques de BFC ont été traités dans les parties 1.1 et 1.2 et annexes financières du présent document.

De plus, BFC étant consolidée au niveau du groupe Société Générale, les indicateurs relatifs aux questions d'environnement sont suivis au niveau consolidé.

2.4 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément à l'article L. 232-6-3 du Code de commerce, les filiales sont exemptées d'établir une déclaration de durabilité ; à ce titre, BFC, filiale faisant partie du périmètre de consolidation de Société Générale, est exempté de déclaration.

2.5 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES INCORPORELLES ESSENTIELLES DE LA SOCIÉTÉ

Sans objet

2.7 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de la BFC était détenu, au 31 décembre 2025 :

- à hauteur de 166 653 actions (49,99%) par SG FINANCIAL SERVICES HOLDING
- à hauteur de 166 653 actions (49,99%) par THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD

2.8 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31/12/2025 : néant

2.9 SUCCURSALES EXISTANTES

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune succursale.

2.10 ETAT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nous vous rappelons que, au 31 décembre 2025, la BFC ne détenait aucune participation et, par conséquent, aucune filiale.

2.11 PRISE DE PARTICIPATIONS ET DE CONTRÔLES AU COURS DEL'EXERCICE

2.11.1 PRISES DE PARTICIPATION

Nous vous précisons que la Société n’a acquis aucune participation au cours de l’exercice écoulé.

2.11.2 PRISES DE CONTRÔLE

Nous vous précisons que la Société n’a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l’exercice écoulé.

2.11.3 CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Nous vous précisons que la Société n’a cédé aucune participation au cours de l’exercice écoulé.

2.12 RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Les principaux postes du compte de résultat, menant à la formation du produit net bancaire sont les suivants :

- La marge nette globale d’intérêts (MNI) s’établit à 38,7 MEUR, affichant une hausse de 7,2 MEUR (+23%), liée essentiellement à la MNI interbancaire (+7,8 MEUR) qui s’explique par l’impact de baisse des taux variables impactant positivement le coût des swaps et une baisse des volumes de refinancements;
- Les commissions nettes (38,2 MEUR) en baisse de 0,5 MEUR (-1%) impactée par la charge d’assurance chapeau souscrite auprès de SOGECAP pour le maintien des garanties, que le bien soit assuré ou non, pour 0,3 MEUR;
- Le résultat net des opérations financières est en baisse (-0,2 MEUR) en comparaison avec l’an dernier;
- Enfin, le résultat net des autres produits et charges d’exploitation bancaire est en baisse à 2,9 MEUR (-0,2 MEUR), et s’explique par l’impact de l’absence de charge en 2025 sur la cotisation FGDR dans le cadre de la garantie des dépôts (-0,1 MEUR).

Le produit net bancaire s’élève ainsi à 80 millions d’euros au 31 décembre 2025 en hausse de 6,3 millions d’euros par rapport à l’année précédente.

Les frais généraux représentent des charges de structure de 52,6 MEUR, stables par rapport à l’année précédente marquée par la partie dotation aux amortissements en hausse de +2,3 MEUR (+82%) avec le démarrage de l’amortissement du core banking system Amplitude depuis le 1er avril 2025 et compensés par une baisse des frais administratifs (-1,9 MEUR) liée au remboursement reçu de l’administration fiscale (cf événements significatifs).

Le coût du risque s’élève à 8,6 MEUR soit une baisse de 1,8 MEUR par rapport à 2024 qui s’explique pour +1,2 MEUR par un produit exceptionnel suite au cyclone Chido de décembre 2024 du fait d’un produit d’assurance supérieur à la valeur nette comptable des biens et travaux remplacés et des frais généraux engagés. Ce produit a toutefois été compensé par une charge de 1,1 MEUR sur les clôtures de comptes et une dotation sur la fraude aux virements de 420 KEUR.

Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 15,7 millions d’euros, en hausse de 65% par rapport à l’année précédente.

L’exhaustivité des événements significatifs de l’année ayant impactées le résultat sont les suivants :Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 9,5 millions d’euros, en baisse de 43% par rapport à l’année précédente.

- Remboursement de 1,9 MEUR reçu de l’administration fiscale pour donner suite au jugement rendu par le tribunal administratif de Montreuil le 19/12/2025 dans le cadre du redressement de TVA pour les années 2015 à 2020 ;
- Produit d’assurance à recevoir suite au cyclone Chido survenu en décembre 2025 à Mayotte venant couvrir les charges d’exploitations supplémentaires nécessaires ainsi que les investissements réalisés en remplacement du matériel endommagé pour un produit net à 1,3 MEUR ;
- Mise en place d’une assurance chapeau à compter du 1er avril 2025 pour un montant annuel de 670 KEUR soit 500 KEUR au titre de 2025 ;
- Une fraude massive aux virements bancaires en ligne sur la fin de l’exercice ayant entraîné une provision de 487 KEUR ;
- Vente de 2 appartements ayant généré une plus-value de 557 KEUR ;
- Reprise significative sur un dossier entreprise de Mayotte pour un montant global avant impôts de 3,8 MEUR.

2.13 TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2021	2022	2023	2024	2025
I. FONDS PROPRES APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS					
Capital	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800
Réserves diverses	150 853 247	150 853 247	150 853 247	150 853 247	150 853 247
Emprunts subordonnés	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000
Résultat	16 318 762	16 514 204	16 705 791	9 485 478	15 674 324
Total fonds propres	189 520 047	189 520 047	189 520 047	189 520 047	189 520 047
II. RÉSULTATS GLOBAUX DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Chiffre d’affaires HT	95 700 000	98 621 378	112 646 059	121 677 385	113 730 451
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et coût du risque	35 759 572	34 342 909	30 981 711	26 295 970	34 382 651
Impôt sur les bénéfices	6 797 693	7 202 987	4 836 875	3 531 856	4 897 505
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	16 318 762	16 514 204	16 705 791	9 485 478	15 674 324
Montant des bénéfices distribués		16 318 762	16 514 204	16 705 791	9 485 478
III. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS RÉDUITS A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, provisions et coût du risque	86,88	81,42	78,43	68,29	88.45
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	48,96	49,54	50,12	28,46	47,02
Dividende versé à chaque action/C.I		48,96	50,12	50,12	28,46
Action ordinaire					
IV. PERSONNEL					
Nombre de salariés	378	383	411	396	377
Montant de la masse salariale	17 524 287	18 673 862	18 525 731	19 755 826	19 139 919
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 711 726	8 550 164	8 481 964	8 915 710	8 960 026

ACTIONS ORDINAIRES

2021 : 333 336
2022 : 333 336
2023 : 333 336
2024 : 333 336
2025 : 333 336

2.14 DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisions que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code à hauteur de 22 301.55 euros.

2.15 INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

Conformément aux articles L 441-14 et D 441-6 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Les activités bancaires sont exclues du périmètre.

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D. 441-4)

Article D. 441 I 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I 1°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement													
Sites	GROUPE BFC					Total Général	Sites	GROUPE BFC					Total Général
	Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus			Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus	
Nombre de factures concernées	33	5	0	3	44	85	Nombre de factures concernées	7	73	6	4	56	146
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	188	185	0	8	161	542	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	360	656	116	13	436	1581
Pourcentage du montant	35%	34%	0%	1%	30%	100 %	Pourcentage du montant	23%	41%	7%	1%	28%	100 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre	0						Nombre	0					
Montant total HT (KEUR)	0						Montant total HT (KEUR)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture						Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture					

FACTURES REÇUES ET ÉMISES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE (TABLEAU PRÉVU AU II DE L'ARTICLE D. 441-4)

Article D. 441 II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							Article D. 441 II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement													
Sites	GROUPE BFC					Total Général	Sites	GROUPE BFC					Total Général
	Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus			Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus	
Nombre de factures concernées	6 968	200	57	16	95	7 336	Nombre de factures concernées	123	72	39	16	14	264
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	23 637	2694	367	133	454	27 555	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	906	788	462	39	109	2 304
Pourcentage du montant	86%	10%	2%	0%	2%	100 %	Pourcentage du montant	39%	34%	20%	2%	5%	100 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre	N/A						Nombre	N/A					
Montant total HT (KEUR)	N/A						Montant total HT (KEUR)	N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture						Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture					

Les activités bancaires sont exclues du périmètre.

2.16 CAPITAUX PROPRES DEVENUS INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Sans objet

2.17 OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208, L 22-10-62, L 225-209-2, L 228-12 et L 228-12-1 du même Code.

2.18 PRÊTS INTERENTREPRISE

Sans objet

2.19 RÉGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISÉES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R. 233-19 du Code de commerce, que la BFC n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L. 233-29 du même code.

3

GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE

3.1	PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	21
3.2	SITUATION DES MANDATS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	21
3.3	MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	22
3.4	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'ANNÉE	23
3.5	SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	32
3.6	RÉMUNÉRATION DE L'ACTIVITÉ DES ADMINISTRATEURS	33
3.7	TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	33

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi par le Conseil d'administration en application du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

3.1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ
DE LA SOCIÉTÉ

La BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN (BFC) a été créée le 29 juin 1984

Le Conseil National du Crédit a, lors de sa séance du 11 juillet 1984, prononcé l'agrément de la BFC en qualité d'Etablissement de Crédit.

Conformément à ses statuts, elle a pour objet d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France métropolitaine que dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ou tout pays étranger :

- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code Monétaire et Financier ;
- toutes prises de participations.

Elle est filiale

- à 49,99% de SG FINANCIAL SERVICES HOLDING SA dont le siège se trouve au 29 boulevard Haussmann – 75009 PARIS,
- à 49,99% de MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD dont le siège social est au 9-15 Sir William Newton Street, Port Louis, ILE MAURICE.

3.2 SITUATION DES MANDATS
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.2.1 COMPOSITION DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Au 31 décembre 2024, la Direction générale comprend un Directeur Général et un Directeur Général Délégué nommés par le Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres de la Direction générale est déterminée lors de la décision de nomination par le Conseil d'administration.

Monsieur Ludovic CAILLY
Fonction principale : Directeur Général

Né(e) le 30/01/1974
Nationalité : Française
Dates de début de mandat : 16/05/2022
Etudes : MBA Economie Finances

Monsieur Damien GRANIER
Fonction principale : Directeur Général délégué

Né(e) le 30/05/1973
Nationalité : Française
Dates de début de mandat : 17/09/2024
Etudes : Ingenieur POLYTECH LILLE

3.2.2 SYNTHÈSE DES ÉCHÉANCES DES MANDATS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Mandats	Nom du mandataire	Durée
Directeur général	Monsieur Ludovic CAILLY	Illimitée
Directeur général délégué	Monsieur Damien GRANIER	Illimitée

3.3 MODALITÉS D’EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En application de l’article L 511-58 du Code monétaire et financier, le Conseil d’administration a dissocié les fonctions de Président et de Directeur général.

3.4 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L’ANNÉE

Conformément aux dispositions de l’article L 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux.



Première nomination :
2022
Echéance du mandat :
2025

Philippe AMESTOY
Président du Conseil d'Administration

Parcours professionnel

Philippe Amestoy a débuté sa carrière chez Arthur Andersen avant de rejoindre en 1987 l'inspection de Société Générale. En 1998, il a pris la responsabilité de la vice-présidence de la filiale argentine de Société Générale, avant d'être nommé, en 2002, Directeur général de l'Union Internationale de Banques, en Tunisie, lors de sa privatisation et de son acquisition par Société Générale. En 2007, il a été promu Délégué général de la région Grand Sud-Ouest au sein du réseau France de Société Générale. De 2011 à 2015, il a été Directeur général adjoint de Crédit du Nord, plus particulièrement

en charge des questions marketing et commerciales. En 2015, il a été nommé Directeur général délégué du groupe Crédit du Nord et Directeur des Opérations et de la Transformation pour le réseau France en 2017 puis Directeur du réseau de la Banque de détail Société Générale en France en juin 2019. Philippe Amestoy est nommé Directeur délégué des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, bassin méditerranéen et outre-mer en juillet 2021. Philippe Amestoy est diplômé de l'IEP de Paris et de l'université de Paris-Dauphine.

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Administrateur
Union Internationale de Banques (Tunisie)
- Administrateur
Société Générale Cameroun
- Représentant Permanent de Société Générale, membre Personne Morale du Conseil de Surveillance (Algérie)

Sociétés Françaises

- Directeur Délégué AFMO
Société Générale SA
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Première nomination :
2020
Echéance du mandat :
2028

Mathilde LEPELLETIER
Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint le Crédit du Nord en 1995 comme Assistante du Responsable des Ressources Humaines en charge de la Formation Professionnelle. Est Conseiller Clientèle Entreprises en 1997 avant de devenir directrice d'agence en 2001 puis Responsable Régionale de la Conduite du Changement en 2005. Devient Directrice du Groupe du Havre en 2006 puis Directrice du Marché du Patrimoine et de la Banque Privée en 2012 et Directrice du Programme de Transformation du groupe Crédit du Nord - Direction Générale en 2016.

Est Directrice des Marchés du Patrimoine, des Particuliers et des Canaux de Distribution en 2017 avant d'être nommée Directrice Régionale Déléguée - Région Nord-Ouest en 2018. Titulaire d'une Maîtrise en Ingénierie des Opérations Bancaires et Financières Internationales et d'un DESS Droit et Economie des Opérations Financières.

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directrice Régionale Adjointe Sud-Ouest
Société Générale SA
- Administrateur
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Première nomination :
2020
Echéance du mandat :
2026

Isabelle DELCEIL GERAUD
Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint Société Générale en 1995 en tant que Responsable Marketing. Est Directeur adjoint d'agence en 1998 avant de devenir Responsable de projets bancaires en 2001 puis Responsable efficacité commerciale – marche des entreprises en 2004. Poursuit comme Directeur développement commerce international en 2007 puis Directeur projets

d'organisation en 2011. Est Directeur du centre de relation client multimédia en 2014 avant de devenir Directrice régionale en 2016 puis Déléguée générale Grand Est & Franche Comte en 2017. Titulaire d'un MAGISTERE Economie / Gestion - Modélisation Appliquée et Econométrie et d'un DESS Banques et Finances

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directrice Régionale Ile de France Sud Société Générale SA
- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien – La Réunion
- Administrateur Fondation Société Générale
- Administrateur Franfinance



Première nomination :
2020
Echéance du mandat :
2026

Adila FAKIM
Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint the Mauritius Commercial Bank Ltd en 2006 comme « Operations Coordinator » avant de devenir « Manager, Subsidiaries Operations » en 2007. Reprend ce poste à la MCB Investment Holdings Limited en 2015.

Titulaire d'un Diplôme d'études Universitaires Générales Option Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales, d'une Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises (MIAGE) et d'un Brevet bancaire du CFPB.

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Business Strategy and Project Manager, MCB Overseas MCB Group Ltd

Sociétés Françaises

- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien – La Réunion



Jean-Michel NG TSEUNG
Administrateur

Parcours professionnel

Intègre la Mauritius Commercial Bank Ltd en 2004 à la fonction de Directeur et Responsable du département Entreprises.

Depuis juillet 2015, il est Directeur Général de MCB Investment Holding Limited.

Première nomination :
2017
Echéance du mandat :
2026

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Administrateur et Directeur Général MCB Group Ltd
- Administrateur et Directeur Général MCB Investment Holding Ltd
- Administrateur The Mauritius Commercial Bank Ltd
- Administrateur MCB Maldives Private Ltd
- Administrateur MCB Madagascar SA
- Administrateur MCB Seychelles Ltd
- Administrateur COVIFRA Ltd
- Administrateur EF Property Ltd
- Administrateur MCB Capital Markets Ltd
- Administrateur MCB Equity Fund Ltd
- Administrateur MCB Real Assets Ltd

Sociétés Françaises

- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien – La Réunion



Paul PIAT CORSON
Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint la MCB en 1983, en tant qu'analyste financier et devient en 1995 manager responsable d'un portefeuille de crédit Grandes Entreprises, en 2003 Senior Manager, puis en 2010 Deputy Head of Corporate Banking, en 2015 Head of Corporate Banking.

De 2015 à 2022, il occupe le poste de Deputy Head of Corporate and Institutional Banking. Diplômé de l'ENSAE de Paris, ingénieur statisticien économiste, et titulaire d'un MBA de l'Université Laval, Canada.

Première nomination :
2023
Echéance du mandat :
2026

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Administrateur MCB MADAGASCAR SA
- Administrateur MCB SEYCHELLES LTD
- Administrateur MCB MALDIVES LTD
- Administrateur MCB MICROFINANCE LTD
- Administrateur INICIA LTD
- Administrateur BLUE PENNY MUSEUM
- Administrateur ECOCENTRE LTEE
- Administrateur LES LYCEES ASSOCIES LTEE
- Administrateur ECOLE DE L'OUEST LTEE
- Administrateur LE COLLEGE DES L'OUEST ASSOCIE LTEE
- Administrateur ROCNOS LTEE

Sociétés Françaises

- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien



Première nomination :
2022

Ludovic CAILLY Directeur Général

Parcours professionnel

Ludovic CAILLY rejoint le groupe Société Générale en 2001. Après des expériences commerciales sur le marché des Professionnels et des Entreprises au sein du réseau France.

Il intègre le réseau international du Groupe en 2007 en prenant successivement les responsabilités de Directeur Commercial de Société Générale Albania et de Directeur

Entreprises de l'UIB (Tunisie).

En 2015, il rejoint de nouveau le réseau France : DCPD sur la zone Marseille – Aubagne, Directeur Régional sur la DEC d'Amiens et Directeur Commercial Régional pour les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Ludovic CAILLY est diplômé en finance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Chambéry et de Cardiff Business School.

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directeur Général
Banque Française Commerciale
Océan Indien



Première nomination :
2024

Damien GRANIER Directeur Général Délégué

Parcours professionnel

Rejoint le Groupe Société Générale en décembre 1996 à la Direction de l'Informatique pour le réseau des agences en France métropolitaine.

En avril 2004, il rejoint le réseau international BHFM (Banque Hors France Métropolitaine) pour plusieurs postes liés à la gestion technique de la solution Delta Bank puis au pilotage de la relation globale avec le fournisseur Delta Informatique.

En juillet 2013, il intègre la filiale Société Générale en Moldavie en tant que COO.

En juillet 2018, Damien est rattaché à la Direction Régionale Outre-Mer, chargé du pilotage des portefeuilles projets des entités et de la supervision de plusieurs projets, principalement sur les chantiers de Conformité (équipe CORE).

Il est nommé Chief Operation Officer (COO) de la BFC le 1er Janvier 2024.

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directeur Général Délégué
Banque Française Commerciale
Océan Indien

3.5

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(L 225-115, R 225-81 et R 225-83 relatifs à la communication aux Actionnaires en vue de la tenue de l'Assemblée générale)

Nom du Commissaire aux compte	Prise d'effet	Titulaire / Suppléant	Echéance – AG statuant sur les comptes au
PricewaterhouseCoopers Audit	15 mai 2024	Titulaire	31/12/2025
KPMG	25 juin 2024	Titulaire	31/12/2025

3.5.1

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Nous vous informons du renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour une durée légale de 6 exercices soit jusqu'au 31/12/2031.

3.5.2

NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sans objet

3.5.3

NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sans objet

3.5.4

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Sans objet

3.5.5

NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Sans objet

3.5.6

NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Sans objet

Conformément à l'article L 823-1, I-al. 2 du Code de commerce, la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le Commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

En l'espèce, les Commissaires aux comptes titulaires étant des personnes morales, nous vous proposons de ne pas renouveler ni de remplacer le mandat du Commissaire aux comptes suppléant.

3.6

RÉMUNÉRATION DE L'ACTIVITÉ DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de ne pas attribuer de rétribution aux Administrateurs.

3.7

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Sans objet

4

ÉTATS FINANCIERS

4.1	BILAN	35
4.2	COMPTE DE RÉSULTAT	38
4.3	NOTES	39
4.4	NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES	58
4.5	NOTES SUR LE BILAN	62

4.1 BILAN

BILAN ACTIF (EN EUROS)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisse, banques centrales, CCP		246 540 537	195 238 381
Créances sur les établissements de crédit	1 - 2 - 17	176 546 564	205 925 869
Opérations avec la clientèle	2	1 548 243 485	1 666 605 578
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	3	0	0
Participations et autres titres détenus à LT	4	2 620 614	2 708 074
Parts dans les entreprises liées	4	0	0
Immobilisations incorporelles	5	23 851 305	24 529 929
Crédit bail et Opérations assimilées	5	16 458 364	19 319 710
Immobilisations corporelles	5	12 556 594	13 207 454
Autres actifs	6	15 344 602	11 514 435
Comptes de régularisation	7	22 245 205	15 328 661
TOTAL ACTIF		2 064 407 270	2 154 378 090

BILAN PASSIF (EN EUROS)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	8 - 17	400 278 349	524 524 558
Opérations avec la clientèle	9 - 17	1 388 825 107	1 377 890 611
Dettes représentées par un titre	9 - 17	0	0
Autres passifs	10	27 549 944	17 270 898
Comptes de régularisation	11	23 556 450	17 339 469
Provisions	12	18 997 002	18 334 570
Dettes subordonnées	13	22 006 046	22 012 461
Fonds pour risques bancaires généraux		1 664 091	1 664 091
Capitaux propres hors FRBG :	14 - 15 - 16	181 530 280	175 341 434
TOTAL PASSIF		2 064 407 270	2 154 378 090

HORS BILAN (EN EUROS)

	Notes	31.12.2025	31.12.2023
ENGAGEMENTS DONNÉS		260 467 111	235 964 082
Engagements de financement		180 844 649	168 236 311
En faveur d'établissements de crédit		0	0
En faveur de la clientèle		180 844 649	168 236 311
Engagements de garantie		79 622 462	67 727 770
En faveur d'établissements de crédit		32 690 791	32 705 791
En faveur de la clientèle		46 931 672	35 021 980
ENGAGEMENTS REÇUS		622 240 549	736 344 822
Engagements de financement		150 539 117	152 250 004
Reçus d'établissements de crédit		150 539 117	152 250 004
Engagements de garantie		471 701 432	584 094 819
Reçus d'établissements de crédit		373 571 691	432 298 385
Reçus de la clientèle		98 129 742	151 796 434
AUTRES ENGAGEMENTS		432 471 860	450 148 984
Engagements sur instruments financiers a terme	18	320 199 202	362 123 664
Autres engagements		111 005 158	84 005 805
Engagements donnés		111 005 158	84 005 805
Engagements reçus		0	0
DOUTEUX		1 267 500	4 019 515

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (EN EUROS)

	Notes	2025	2024
Intérêts et produits assimilés	19 - 24	62 531 635	69 253 188
Intérêts et charges assimilées	20 - 24	-23 779 804	-37 808 036
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	21	7 216 139	6 730 127
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	21	-7 360 025	-7 092 545
Revenus des titres à revenu variable		28 491	17 593
Commissions (produits)	22 - 24	47 908 915	48 542 724
Commissions (charges)	22 - 24	-9 657 858	-9 518 206
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	23 - 24	282 107	496 831
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de placement et assimilés	23	-28 654	-59 746
Autres produits d'exploitation bancaire	25	3 007 794	3 384 642
Autres charges d'exploitation bancaire	26	-31 747	-158 546
Produit net bancaire		80 116 993	73 788 027
Charges générales d'exploitation	27	-47 509 485	-47 509 485
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 116 669	-2 818 735
Résultat brut d'exploitation		27 490 838	23 478 130
Coût du risque	28	-8 694 154	-10 459 901
Résultat d'exploitation		18 796 685	13 018 229
Gains/pertes sur actifs immobilisés	29	1 775 144	-895
Résultat courant avant impôt		20 571 828	13 017 334
Résultat exceptionnel		0	0
Impôts sur les bénéfices	30 - 31	-4 897 505	-3 531 856
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RÉSULTAT NET		15 674 324	9 485 478

4.3 NOTES

NOTE 1 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2025			31.12.2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
(Ces créances ne sont pas éligibles au refinancement de la BDF)						
Comptes ordinaires débiteurs	44 906		44 906	101 406		101 406
Comptes et prêts à terme		128 326	128 326		100 831	100 831
Créances douteuses		0	0		0	0
Valeurs non imputés	686		686	832		832
Sous-total	45 592	128 326	173 918	102 238	100 831	203 069
Créances rattachées	1 866	763	2 628	2 602	255	2 857
TOTAL BRUT	47 458	129 089	176 547	104 840	101 086	205 926
Dépréciations						
TOTAL NET	47 458	129 089	176 547	104 840	101 086	205 926

NOTE 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Crédits à la clientèle	1 427 805	1 523 726
Valeurs non imputées	11 544	12 655
Comptes ordinaires débiteurs	28 512	52 944
Créances rattachées	9 736	2 425
Créances douteuses	138 068	140 054
TOTAL BRUT	1 615 665	1 731 803
Dépréciations	67 421	65 198
TOTAL NET	1 548 243	1 666 606

NOTE 2 BIS :
RISQUES DE CRÉDIT : RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES
DE CONTREPARTIE (EN KEUR)

	Particuliers	Entreprises	Clientèle financière	Autres	TOTAL
Créances douteuses	40 122	97 858	0	88	138 068
Créances douteuses	20 796	48 001		70	68 867
Créances douteuses compromises	19 326	49 857		18	69 201
Dépréciations sur créances douteuses	24 491	42 892	0	38	67 421
Dépréciations / créances douteuses - principal	282	6 570		0	6 852
Dépréc. / créances douteuses compromises - principal	16 555	31 665		18	48 238
Dépréciations / créances douteuses - intérêts	358	473		3	834
Dépréciations / créances compromises - intérêts	0	0		0	0
Dépréciations forfaitaires sur créances douteuses	7 296	4 184		17	11 497
TOTAL NET EXERCICE EN COURS	15 631	54 966	0	50	70 647
TOTAL NET EXERCICE PRÉCÉDENT	13 885	58 217	0	2 754	74 856

NOTE 2 TER :
FLUX DES DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF (KEUR)

	Solde début période	Dotation	Reclassement	Reprise / disponible	Reprise / utilisée	Solde fin période
Sur opérations interbancaires		0			0	0
Sur créances clientèle :	65 197	19 571	0	14 510	2 837	67 421
- En principal	63 339	18 911		12 958	2 837	66 455
- En intérêts	1 859	660		1 552	0	967
Sur portefeuille titres de participation et titres détenus à LT	61	4		3		62
Sur portefeuille titres de placement	0				0	0
	65 258	19 575	0	14 513	2 837	67 483

Aucun encours douteux compromis ni d'encours restructurés n'a été effectué à des conditions hors marché.

NOTE 3 : PORTEFEUILLE TITRES** (KEUR)

	Investissement		Placement		Transaction		TOTAL		Plus values
	31.12.25	31.12.24	31.12.25	31.12.24	31.12.25	31.12.24	31.12.25	31.12.24	Latentes
Actions									0
Créances rattachées									
Dépréciations									0
TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE									0

(**) L'ensemble de ces titres est non coté.

NOTE 4 : PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LT

	Nombre de titres détenus	Part dans le capital	Nominal des titres en EUR	Valeur brute KEUR	Dépréciation KEUR	Valeur nette comptable KEUR
Participations						
Crédit Logement	32	NS	70	2	0	2
Autres	0	0	0	0	0	0
SEM NORDEV	75	7,5%	250	19	0	19
Swift	3	NS	0	1	0	1
APICAP	1 000	0	0	730	54	676
Certificats d'association du Fonds de Garantie des Dépôts	0	0	0	1 892	0	1 892
TOTAL PARTICIPATIONS : NON CÔTÉES				2 644	54	2 590
Parts dans les entreprises liées						0
Établissements de crédit						0
Autres						0
MAURITIUS COMMERCIAL BANK (MADAGASCAR)						0
BPIFRANCE (ex OSEO)	43 544	NS	8	6	0	6
Run Croissance	50	2,6%	10 000	32	8	24
Auber Immobilier	0	99%	0	0	0	0
SCI Mayotte 2001	18 299	99%	100	0	0	0
SCI OMAHA 2012	0	99%	0	0	0	0
Avance Associé OMAHA 2012	0	0%	0	0	0	0
SNC SOCIÉTÉ 72	99	99%	10	0	0	0
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES : NON CÔTÉES				39	8	31
PARTICIPATIONS CÔTÉES				0	0	0
TOTAL PARTICIPATIONS CÔTÉES						
TOTAL GÉNÉRAL				2 683	62	2 621

NOTE 4 BIS : OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES (EN KEUR)

	Créances	Dettes	Engts donnés	Engts reçus	Instruments financiers
The Mauritius Commercial Bank Maurice	273	13 630	63	2 773	0
The Mauritius Commercial Bank Seychelles	0	0	0	0	0
Société Générale	155 471	370 739	34	150 539	322 324 (*)
MCB Madagascar	0	86	0	0	0
SCI Mayotte 2001	0	0	0	0	0

(*)Swaps de taux d'intérêts et caps/ floors, valeur nominale

NOTE 4 TER : PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LT AU 31/12/22 (KEUR)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus BRUTE	Valeur comptable des titres détenus NETTE	Prêts et avances consentis par la BFC et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	PNB 2020	Résultat (bénéfice ou perte 2020)	Dividendes encaissés par la BFC au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
1- Filiales détenues à plus de 50 %										
2- Participations détenues entre 10 % et 50 %										
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'exède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
1- Filiales françaises (ensemble)									-	-
2- Filiales étrangères (ensemble)									-	-
3- Participations dans des sociétés françaises (ensemble)				791	728			-	-	
4- Participations dans des sociétés étrangères (ensemble)								-	-	
5- Certificat d'Association du Fond de Garantie des Dépôts				1 892	1 892					
TOTAL				2 683	2 621					

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Logiciels	36 936	1 836	3	143	38 915
Droits au bail	366	0	0	0	366
TOTAL VALEUR BRUTE	37 304	1 836	3	143	39 280
Amortissements/ dépréciations					
Logiciels	12 409	2 657	2	0	15 063
Droits au bail	366	0	0	0	366
TOTAL AMORTISSEMENTS	12 775	2 657	2	0	15 429
Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
Logiciels	0	0	0	0	0
TOTAL DOTATIONS	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE	24 530	-821	0	143	23 851

NOTE 5 BIS : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Crédit bail et opérations assimilées	35 538	10 932	9 731	92	36 831
Créances rattachées	1	0	1	0	0
TOTAL	35 539	10 932	9 732	92	36 830
Amortissements/ dépréciations					
Crédit bail et opérations assimilées	-16 219	-4 501	-8 352	0	-20 070
Créances douteuses		302			-302
TOTAL	-16 219	-4 199	-8 352	0	-20 372
VALEUR NETTE COMPTABLE	19 320	6 732	-1 380	92	16 458

NOTE 5 TER : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Encours financiers	19 552	21 144
Résultats financiers	918	911
Réserves latentes	3 100	2 038

NOTE 5 QUATER : IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Terrains					
Immeubles d'exploitation	270	0	0		270
Immeubles hors exploitation	390	0	0		390
Constructions					
Immeubles d'exploitation	7 036	0	0	0	7 036
Immeubles hors exploitation	1 380	0	554		826
Agencements, installations, autres imm. corporelles	50 081	2 410	1 974	-143	50 375
TOTAL	59 156	2 410	2 528	-143	58 896
Amortissements/ dépréciations					
Constructions					
Immeubles d'exploitation	3 982	258	0	0	4 240
Immeubles hors exploitation	1 178	25	484		718
Agencements, installations, autres imm. corporelles	40 742	2 117	1 543		41 315
Dot aux provisions pour dépréciation	47	18	0	0	66
TOTAL	45 948	2 419	2 028	0	46 339
VALEUR NETTE COMPTABLE	13 207	-8	500	-143	12 557

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes de stocks et emplois divers		0
Débiteurs divers	15 345	11 514
TOTAL	15 345	11 514

NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.20224
Comptes d'encaissement	12 186	9 215
Charges constatées d'avance	637	681
Produits à recevoir	7 437	4 738
Autres comptes de régularisation	1 173	376
Siège et succursales	812	319
TOTAL	22 245	15 329

NOTE 8 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2025			31.12.2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	46 214		46 214	86 083		86 083
Comptes et emprunts à terme		351 095	351 095		435 349	435 349
Valeurs données en pension			0			0
Sous-total	46 214	351 095	397 309	86 083	435 349	521 432
Dettes rattachées		988	988		1 394	1 394
Autres sommes dues	1 981		1 981	1 699		1 699
TOTAL	48 195	352 083	400 278	87 782	436 743	524 525

NOTE 9 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (EN KEUR)

	31.12.2025			31.12.2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Opérations avec la clientèle	1 287 495	101 330	1 388 825	1 294 704	83 186	1 377 891
Comptes d'épargne à régime spécial	251 940	40 625	292 565	248 813	43974	292 787
Dettes rattachées	4 178	978	5 157	0	1591	1 591
Comptes ordinaires de la clientèle	1 014 039		1 014 039	1 024 034		1 024 034
Autres sommes dues	17 236		17 236	11 877		11 877
Comptes créditeurs à terme		145 347	145 347		118 914	118 914
Autres dettes diverses			0	9 879		9 879
Dettes rattachées			0			0
CDC		-85 621	-85 621		-81 294	-81 294
Dépôt de garantie	103	0	103	101	0	101
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
<i>Bons de caisse</i>		0	0		0	0
<i>Titres de créances négociables</i>		0	0		0	0
TOTAL GÉNÉRAL	1 287 495	101 330	1 388 825	1 294 704	83 186	1 377 891

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Personnel et comptes rattachés	2 839	1 411
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	7 438	4 593
Etat et autres collectivités publiques	5 781	4 098
Autres dettes	11 492	7 169
TOTAL	27 550	17 271

NOTE 11 : COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes d'encaissement	347	303
Produits constatés d'avance	2 144	2 260
Charges à payer	14 564	14 050
Autres comptes de régularisation	6 501	708
Siège et succursales		18
TOTAL	23 556	17 339

NOTE 12 : PROVISIONS (EN KEUR)

	Début d'exercice	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Reprises utilisées	Fin d'exercice
Autres provisions :						
<i>Risques sur opérations avec la clientèle</i>	13 749	11 131	10 977	197	230	13 936
<i>Charges de personnel (engagements sociaux de fin de carrière)</i>	2 744	479	145	58	11	3 031
<i>Autres risques et charges</i>	1 841	1 124	695	0	-241	2 029
TOTAL	18 334	12 734	11 817	255	0	18 997

NOTE 13 : DETTES SUBORDONNÉES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Variations	Fin d'exercice
Emprunts à taux variables			
<i>Emprunts participatifs</i>			0
<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée</i>	22 000		22 000
<i>Dettes rattachées</i>	12	-6	6
TOTAL	22 012	-6	22 006

NOTE 14 : CAPITAL SOUSCRIT (EN KEUR)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Nombre	Nominal	Nombre	Nominal
Titres émis				
<i>Actions ordinaires</i>	333 336	50 EUR	333 336	50 EUR
TOTAL	333 336		333 336	

NOTE 15 : RÉSERVES (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Réserves légales	1 667	1 667
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	4 123	4 123
TOTAL	5 790	5 790

NOTE 16 : ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (EN KEUR)

	Capital	Certificats d'invest.	Primes	Réserves Rep. à nouv	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice	16 667		1 921	5 790	141 479	9 485	175 341
Résultat de l'exercice (avant affectation)						15 674	15 674
Affectation du résultat de l'exercice précédent				9 485		-9 485	0
Distribution de l'exercice					-9 485		-9 485
Stock provisions S1 S2							0
Position à la clôture de l'exercice	16 667		1 921	5 790	150 964	-9 485	181 530

NOTE 17 : ACTIFS / PASSIFS SELON DURÉE RESTANT À COURIR (EN KEUR)

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
ACTIFS					
Créances sur les établissements de crédit	60 295	1 568	5 318	109 366	176 547
Opérations avec la clientèle	174 328	169 581	610 000	594 334	1 548 243
Obligations et autres titres à revenu fixe					
TOTAL EXERCICE EN COURS	234 623	171 149	615 318	703 700	1 724 790
TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT	395 168	184 770	658 388	634 204	1 872 531
PASSIFS					
Dettes envers les établissements de crédit	83 498	73 350	106 079	137 351	400 278
Opérations avec la clientèle	1 393 042	60 428	15 415	5 561	1 474 446
Comptes créditeurs de la clientèle		-85 621			-85 621
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					
Titres de créances négociables					
TOTAL EXERCICE EN COURS	1 476,540	48 157	121 494	142 912	1 789 103
TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT	1 502 386	164 699	164 048	71 283	1 902 415

Aucun encours n'est éligible au refinancement de la Banque centrale.

NOTE 18 : (EN KEUR)

	31.12.2025				31.12.2024			
	Opérations de spéculation	Opérations de couverture	Autres opération	Total	Opérations de spéculation	Opérations de couverture	Autres opération	Total
Swaps de taux d'intérêt - marché de gr		322 324		322 324		362 124		362 124
Euros		322 324		322 324		362 124		362 124
Devises								
Futures de taux - marché organisé								
Achat de contrats								
Ventes de contrats								
TOTAL		322 324		322 324		362 124		362 124

NOTE SUR LES OPÉRATIONS EN DEVISES (EN KEUR)

	31.12.2025				31.12.2024			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	2 217 326	2 217 326	5 260	5 509	2 217 326	2 217 326	5 260	5 509
USD	20 948	20 948	6 237	5 984	20 948	20 948	6 237	5 984
GBP	1 594	1 594			1 594	1 594		
JPY	75	75	491	491	75	75	491	491
Autres devises	262	262	5		262	262	5	
TOTAL	2 240 205	2 240 205	11 993	11 985	2 240 205	2 240 205	11 993	11 985

NOTE 19 : INTÉRÊTS & PRODUITS ASSIMILÉS (EN KEUR)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	2 095	2 978	8 318	3 170
Intérêts sur comptes IEDOM	3 627		4 530	
Intérêts sur comptes & prêts	3 507		1 340	
Rémunération du collatéral SG SFH	319		256	
Intérêts sur créances douteuses		47 969		50 336
Autres intérêts		2 013		1 271
Produits sur prêts subordonnés à terme				
Instruments financiers : produits nets sur swaps de taux de couverture	24		32	
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle				
TOTAL	9 572	52 959	14 476	54 777

NOTE 20 : INTÉRÊTS & CHARGES ASSIMILÉS (EN KEUR)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	165	45	4 358	54
Intérêts sur comptes & emprunts	9 765	7 740	13 674	8 963
Intérêts sur titres à revenu fixe				
Charges sur dettes subordonnées à terme & à durée indéterminée	785		1 113	
Instruments financiers : charges nettes sur swaps de taux de couverture	5 279		9 645	
TOTAL	15 994	7 786	28 790	9 017

NOTE 21 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATION DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES (EN K€)

	31.12.2025	31.12.2024
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	7 216	6 730
Loyers de Crédit-Bail	6 816	6 558
Plus-value de cession d'immobilisation de crédit-bail	401	172
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-7 360	-7 093
Amortissement Crédit-Bail	-7 012	-6 703
Moins-value sur cession de Crédit-Bail	-348	-390
TOTAL	-144	-363

NOTE 22 : COMMISSIONS (EN KEUR)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & interbancaires	61		66	
Opérations avec la clientèle	9 271	35 214	9 193	36 601
Opérations sur titres	158		145	
Opérations de change		25		26
Opérations sur engagements de financement et de garantie		2 328		1 901
Prestations de services financiers		10 342		10 015
Commissions apporteurs d'affaires	168		115	
TOTAL	9 658	47 909	9 518	48 543

NOTE 23 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Opérations sur titres de transaction et de placement	0	
Gains sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	253	437
Gains sur opération de change et d'arbitrage	282	497
Pertes sur opération de change et d'arbitrage	-29	-60
TOTAL	253	437

NOTE 24 : VENTILATION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES (EN KEUR)

	La Réunion	Mayotte	Paris	Total
Intérêts et produits assimilés	46 197	15 374	961	62 532
Intérêts et charges assimilés	21 636	1 890	254	23 780
Commissions (produits)	31 724	14 917	1 268	47 909
Commissions (charges)	7 435	1 994	229	9 658
Gains/ pertes sur op. des portefeuilles de négociation	239	4	39	282
Autres produits d'exploitation bancaire	2 162	801	45	3 008
Autres charges d'exploitation bancaire	32			32

NOTE 25 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Commissions gestion assurances sur concours	1 194	1 150
Prestations informatiques	453	249
Revenus des immeubles	133	139
Quote part de bénéfice assurance	1 090	1 591
Affacturage		
Autres produits divers d'exploitation	138	256
	3 008	3 385

NOTE 26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Autres charges diverses d'exploitation	32	159
	32	159

NOTE 27 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel	31 754	29 497
Salaires & traitements	19 447	20 212
Charges de retraite	1 711	1 710
Charges sociales	7 758	7 386
Intéressement des salariés	748	482
Participation des salariés	696	257
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	1 393	921
Subvention RH		
Transfert de charge immobilisée (AMPLITUDE)		-1 900
Dotations aux provisions sur charges de personnel	524	524
Reprises de provisions disponibles sur charges de personnel	-523	-95
Reprises de provisions utilisées sur charges de personnel		
Pertes / cr irrécup. couvertes sur charges de personnel		
Pertes / cr irrécup. Non couvertes		
Autres frais	15 756	17 994
Impôts, taxes	-1 109	906
Dotation / reprise de prov/risques / impôts et taxes		
Régul Prorata TVA	0	
Services extérieurs	16 865	17 088
TOTAL	47 509	47 491

NOTE 27 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (EN K€)

	31.12.2025	31.12.2024
L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société Générale	0	0

NOTE 28 : COÛT NET DU RISQUE (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses (principal)	16 825	19 692
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	291	491
Dotations aux dépréciations sur encours à surveiller	0	
Dotations aux dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	2 295	2 880
Autres dotations aux dépréciations	1 276	1 279
Reprises de dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles ou utilisées (principal)	-14 171	-19 032
Reprises de dépréciations sur encours à surveiller (disponibles ou utilisées)	0	
Reprises de dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	-1 624	-1 356
Reprises de dépréciations pour risques disponibles ou utilisées	-743	-597
Autres reprises de dépréciations	0	
Pertes sur éléments couverts par des provisions	281	232
Autres charges irrécupérables couvertes par des dépréciations	2 837	6 469
Récupérations sur créances amorties	-443	-14
Dotations pour dépréciation des biens acquis par adjudication	0	
Reprises pour dépréciation des biens acquis par adjudication	0	
Pertes sur éléments non couverts par des provisions	1 832	1 621
Dotations aux dépréciations sur créances saines S1/S2	5 889	13 371
Reprises de dépréciations sur créances saines S1/S2	-5 850	-14 576
TOTAL	8 694	10 460

NOTE 29 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations incorporelles		
Moins values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions droits au bail		
Reprise dépréciations sur immo incorporelle		
Immobilisations corporelles	2 171	5
Moins values sur cessions d'immobilisations	0	
Plus values sur cessions d'immobilisations	2 171	5
Immobilisations financières	-4	-6
Moins values sur cessions d'immobilisations financières		
Dotations dépréciations / Immobilisations financières	-4	-6
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		
Reprises dépréciations / Immobilisations financières		
Dépréciation sur immobilisations		
Autres dotations aux prov. pour dépréciation		
Autres reprises de prov. pour dépréciation		
TOTAL	2 167	-1

NOTE 30 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Sur résultat courant	4 863	3 496
Intégration fiscale : subvention à SNC Société 72		
Provision IS		
Impôt Différé	34	35
TOTAL	4 898	3 531

NOTE 31 : SITUATION FISCALE LATENTE (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Impôts différés Actif (taux : 25,83 %)	4 991	8 671
Charges à payer non déductibles	243	113
Provisions non déductibles	4 578	8 325
Autres provisions non déductibles	170	233
Impôts différés Passif		
TOTAL	4 991	8 671

NOTE 32 : RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES, AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (EN MILLIERS D’EUROS)

	31.12.2025	31.12.2024
Montant global des rémunérations allouées aux dirigeants (*)	NC	NC
Montant global des rémunérations allouées aux administrateurs	Néant	Néant
Montant global des avances et crédits accordés aux dirigeants et aux administrateurs pendant l’exercice	Néant	Néant

(*) L’information ne peut être communiquée, car il n’y a qu’un seul dirigeant

NOTE 33 : PROJET D’AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Dividendes	15 674	9 485
Report à nouveau	0	0
	15 674	9 485

NOTE 34 : ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D’ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Plan d’épargne logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 830	9 440
Ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	9 936	14 111
Ancienneté de plus de 10 ans	18 611	16 758
Sous-total	37 377	40 309
Comptes épargne logement (CEL)	6 600	6 807
TOTAL	43 977	47 116

NOTE 35 : ENCOURS DE CRÉDITS À L’HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D’ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Encours des prêts	2	3

NOTE 36 : PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D’ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)

	31.12.2024	Dotations	Reprises	31.12.2025
Plan d’épargne logement (PEL)	165	94		259
Comptes épargne logement (CEL)	254		34	220
TOTAL	419	94	34	479

NOTE 37 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

	31.12.2025	31.12.2024
	Néant	Néant

NOTE 38 : EFFECTIF MOYEN EN ACTIVITÉ AU COURS DE L’EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Techniciens de la banque	235	255
Cadres	142	141

4.4 NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN (BFC) ont été établis conformément aux dispositions définies par le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par le règlement ANC n°2020-10, 2022-06 et n°2023-05.

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié le 7 juillet 2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charge au poste « Autres produits d'exploitation bancaire ».

La présentation des comptes individuels de BFC n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de ce règlement. Les autres modifications introduites par ces règlements n'ont pas d'impact sur les comptes des entreprises du secteur bancaire appliquant le règlement ANC 2014-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices ;
- le respect du principe de prudence.
- la mention de la première application du règlement
- L'indication de l'impact du changement de réglementation sur les principaux postes concernés de 2025 (les nouvelles méthodes introduites étant d'application prospective)
- La mention des informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation des comptes individuels (avec présentation du bilan et du compte de résultat arrêtés et publiés N-1 dans l'annexe si des reclassements ont été opérés dans la présentation des états financiers de la colonne comparative 2024)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Le groupe Société Générale consolide les comptes de la BFC au format IFRS (International Financial Reporting standards)

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

BFC n'a procédé à aucun changement de méthode comptable ni de présentation pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

FAITS MARQUANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Les événements significatifs de l'année ayant impacté le résultat sont les suivants :

- Remboursement de 1,9 MEUR reçu de l'administration fiscale pour donner suite au jugement rendu par le tribunal administratif de Montreuil le 19/12/2025 dans le cadre du redressement de TVA pour les années 2015 à 2020 ;
- Produit d'assurance à recevoir suite au cyclone Chido survenu en décembre 2025 à Mayotte venant couvrir les charges d'exploitation supplémentaires nécessaires ainsi que les investissements réalisés en remplacement du matériel endommagé pour un produit net à 1,3 MEUR ;
- Mise en place d'une assurance chapeau à compter du 1er avril 2025 pour un montant annuel de 670 KEUR soit 500 KEUR au titre de 2025 ;
- Une fraude massive aux virements bancaires en ligne sur la fin de l'exercice ayant entraîné une provision de 420 KEUR ;
- Vente de 2 appartements ayant généré une plus-value de 557 KEUR.
- Reprise significative sur un dossier entreprise de Mayotte pour un montant global avant impôts de 3,8 MEUR.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

L'escalade récente du conflit au Moyen-Orient intervenue à compter du 28 février 2026 constitue un évènement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes.

A date, aucun impact significatif pour la société BFC n'a été identifié, étant précisé que le niveau d'incertitude sur les conséquences directes et indirectes du conflit demeure élevé.

PORTEFEUILLES TITRES

Les titres sont classifiés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- Leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et titres de l'activité de portefeuille, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation spécifiques qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ces titres figurent à l'actif du bilan au prix de marché. A la

date d'arrêté, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

La valeur d'inventaire de ces titres est leur prix de marché. En date d'arrêté, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation

Ces titres sont enregistrés au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, ils sont estimés en fonction de l'actif net, de la situation financière et des perspectives de rentabilité de l'entreprise. Les moins-values constatées valeur par valeur donnent lieu à la dotation d'une dépréciation.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordre liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant la durée réelle d'utilisation des biens en utilisant le mode d'amortissement suivant :

LOGICIELS*	Linéaire / 1 an à 3 ans
MATERIELS	Linéaire / 5 ans
MATERIELS INFORMATIQUES	Linéaire / 3 ans à 5 ans
MOBILIERS	Linéaire / 10 ans
AMENAGEMENTS	Linéaire / 10 ans
AUTOMOBILES	Linéaire / 4 ans
IMMEUBLES :	
• Gros œuvre	Linéaire / 40 ans
• Façades et toiture	Linéaire / 30 ans
• Second œuvre	Linéaire / 15 ans

* logiciels, amortis sur une durée d'un an à trois ans, à l'exception du progiciel d'ALM amorti sur 7 ans ;

Les droits au bail des nouvelles agences sont amortis sur une durée de 9 ans.

Dotations aux amortissements

Les dotations relatives aux immobilisations d'exploitation sont enregistrées dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat publiable.

Celles relatives aux immobilisations hors exploitation sont enregistrées dans la rubrique « Autres charges d'exploitation bancaire ».

RISQUES DE CRÉDIT

CRÉANCES DOUTEUSES

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Nonobstant le règlement n° 2014 07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au moins et six mois au moins pour les créances sur les collectivités territoriales en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n° 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit baux résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise, les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

DÉPRÉCIATION ET ACTUALISATION DES FLUX DE RECOUVREMENT PRÉVISIONNELS DES CRÉANCES DOUTEUSES

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux prévisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».

La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, il est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles. Ce risque de crédit est constaté sous forme de provision au passif. Depuis le 1 janvier 2018, les modalités d'évaluation de ces encours non douteux sont ainsi alignées avec celles de la norme IFRS 9 de Statut 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les encours classés en Statut 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de plusieurs paramètres :

- Flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier, actualisés en date de valorisation – ces flux étant déterminés en fonction des caractéristiques du contrat de son taux d'intérêt effectif et, pour les crédits immobiliers,

du niveau de remboursement anticipé attendu sur le contrat ;

- Taux de perte en cas de défaut ;
- Probabilités de défaut jusqu'à la maturité du contrat. contrat ;

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

L'application de ces principes comptables, s'est traduite en 2025 par une reprise nette du risque avéré de 140 KEUR contre 617 KEUR en 2024, intégralement enregistrée en coût net du risque.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Les cotations retenues par la BFC sont les suivantes:

- Clients sains : côtés 1 (très bon), 2 (bon), 3 (assez bon) ou 4 (acceptable) ;
- Clients sensibles : côtés 5 (sain mais sensible) ou 6 (risque non acceptable) ;
- Clients en défaut : 7 (douteux perte partielle quasi certaine), 8A (créances en recouvrement judiciaire ou amiable) ou 8B (créances définitivement compromises)

DÉPRÉCIATION DE 12.5% SUR LES ENCOURS DES CLIENTS COMMERCIAUX DÉCLASSÉS DE SAINS OU SENSIBLES À DOUTEUX

Conformément à la norme du Groupe SG, la BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation forfaitaire de 12,5% sur les encours des clients commerciaux (CLICOM) déclassés de sains ou sensibles à douteux.

Il s'agit d'une dépréciation minimum, avant toute analyse de la valeur des garanties.

DÉPRÉCIATION SUR LES ENCOURS DOUTEUX DE LA CLIENTÈLE PRIVÉE (CLIPRI) ET PROFESSIONNELLE (CLIPRO)

La BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation sur les encours douteux CLIPRI et CLIPRO consécutifs à des impayés sur des crédits à la consommation, des crédits à l'habitat (hors garanties Crédit Logement) ou des découverts en dépassement continu depuis plus de 90 jours.

Cette dépréciation s'élève à 7 430 K€ au 31 décembre 2025.

.

PROVISIONNEMENT S1/S2 IFRS 9 SUR LES ENCOURS SAINS POUR L'ENSEMBLE DE LA CLIENTÈLE

En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues utilisées dans les comptes consolidés du Groupe, des provisions pour risque de crédit calculées à hauteur des pertes attendues sont enregistrées au passif du bilan sur la base des encours sains des prêts et d'engagements hors bilan.

Une dotation nette de 38 KEUR a été comptabilisée en compte de résultat.

La provision pour dépréciation au 31 décembre 2025 s'élève à 13 777 KEUR.

ÉPARGNE-LOGEMENT

Les Comptes épargne logement (CEL) et les Plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

En application du règlement n° 2014 03 de l'Autorité des normes comptables (ANC), relatif à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, la BFC procède à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat) ;
- des engagements pris en matière de rémunération des PEL pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée).

Cette provision s'élève à 478 KEUR au 31 décembre 2025.

PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peut être fixé de façon précise.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

COMMISSIONS DE CRÉDIT ET COÛTS MARGINAUX RELATIFS A L'OCTROI DE CONCOURS

Les frais de dossier sur prêts ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont enregistrés de manière linéaire sur la durée de vie contractuelle des prêts concernés et comptabilisés en produits nets d'intérêts dans le Produit Net Bancaire (PNB).

FRBG

En application du règlement 90.02 du CRBF, la BFC enregistre un "Fonds pour risques bancaires généraux".

4.5 NOTES SUR LE BILAN

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de l'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2020-10 du 22 décembre 2020 qui amende le règlement ANC n°2014-07 la créance sur la Caisse des Dépôts relative aux opérations de centralisation de l'épargne réglementée (livrets A, livrets développement durable et livrets d'épargne populaires) est reclassée au passif. Ce changement de présentation permet de regrouper dans le même poste un actif et un passif dont l'existence est indissociable.

DETTES SUBORDONNÉES

Il s'agit de deux emprunts subordonnés de 11 000 KEUR souscrits auprès des deux actionnaires : Groupe THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD et de la SOCIETE GENERALE et mis en place en 2021, pour une durée de 10 ans avec la capacité de rembourser par anticipation et sans frais à compter de 5 ans.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les emplois, réserves et engagements en devises figurant au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie des comptes de positions de change par devises.

La différence entre les résultats des conversions telles que définies ci-dessus et les contre-valeurs euros telles qu'elles ont été enregistrées aux dates d'entrée au bilan est portée au compte de résultat.

ENGAGEMENTS SOCIAUX : MÉDAILLES DU TRAVAIL, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE, RETRAITE

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires pour le personnel de la Réunion et de Paris sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés (CRIC, CRIS, ANEP, et CRPB-DOM). Les cotisations dues au titre d'un exercice sont comptabilisées dans le résultat de la période.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (IFC)

La BFC verse des indemnités de fin de carrière en fonction de l'ancienneté des salariés.

Les engagements correspondants, valorisés par un cabinet d'actuaire, selon la méthode des unités de crédit projetés et sur la base de taux d'actualisation de 3,52% pour Réunion et de 3.53% pour Mayotte sont couverts, d'une part par une provision enregistrée au passif du bilan, et d'autre part au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Ces engagements ont été valorisés sur la base de départs volontaires à la retraite (15% des départs à 64 ans, 85% des départs à 65 ans).

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Le montant net des engagements de la BFC au 31/12/2025 s'élève à 213 KEUR, entièrement provisionné. Ces engagements ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2,87% pour Mayotte et 3,16% pour Réunion.

RÉGIME DE RETRAITE DE MAYOTTE

Un accord d'établissement, signé le 6 octobre 2017, a institué un régime de retraite à cotisations définies se substituant au régime de retraite à prestations définies, institué en 1996 par décision unilatérale de l'employeur. Cet accord prévoit le versement, sous conditions, d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite. Le montant des engagements relatifs à cette prime exceptionnelle de départ, valorisé par un cabinet d'actuaire sur la base d'un taux d'actualisation de 3,41%, s'élève à 2 104 KEUR au 31/12/2025.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014. Ainsi, les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Ce montant représente le volume, ou encore le montant notionnel, des opérations en cours. Il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de réduire son exposition au risque de taux, la BFC a conclu avec la Société Générale des contrats de swaps de taux, en couverture de certains actifs et de certains passifs ; l'encours global de ces swaps au 31 décembre 2025 s'élève à 322 MEUR.

ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

La Banque constate dans le hors-bilan les engagements irrévocables donnés ou reçus.

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

DÉTAIL DES FONDS PROPRES	31/12/2025
Capital	16 667 KEUR
Réserves, report à nouveau et primes d'émission	149 189 KEUR
Résultat intermédiaire	0 KEUR
Fonds pour risques bancaires généraux	1 664 KEUR
Immobilisations incorporelles	-23 851 KEUR
Autres Eléments de fonds propres CET1 ou déductions	-1 701 KEUR
FONDS PROPRES DE BASE (T1)	141 968KEUR
Retraitements prudentiels des plus ou moins values latentes sur immobilisations corporelles reportés en fonds propres complémentaires	3 100 KEUR

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes, inscrits en résultat dans les comptes, se décomposent comme suit :

Des honoraires d'audit au titre de l'exercice 20245:

- 150 milliers d'euros hors taxes pour le cabinet KPMG
- 150 milliers d'euros hors taxes pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (PWC)

AUTRES INFORMATIONS

- Les comptes de la BFC sont :
 - intégrés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Générale ;
 - mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Mauritius Commercial Bank (MCB).
- Le montant de l'encours des prêts participatifs à durée indéterminée accordés par la BFC s'élève à 700 KEUR au 31 décembre 2025. Le bénéficiaire en est le Crédit Logement.
- Informations fournies en application du règlement ANC N° 2010-04 :
 - Transactions significatives entre parties liées, conclues à des conditions « hors marché » : néant
 - Opérations présentant des risques et avantages significatifs et non inscrites au bilan ou au hors bilan : néant.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Banque Française Commerciale
Océan Indien**
Société Anonyme
58, rue Alexis de Villeneuve - 97400 Saint Denis

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCÉAN INDIEN

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Française Commerciale Océan Indien S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de Méthodes Comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS SUR LES OPÉRATIONS AVEC LA CLIETÈLE	
Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Votre société est exposée à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Sans attendre qu'un risque de crédit soit avéré, votre société constitue des provisions collectives pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés et dégradés ainsi que des dépréciations individuelles sur les encours douteux lorsque ce risque est avéré. Au 31 décembre 2025, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 1 615 millions d'euros, le montant total des dépréciations associées s'élève à 67,4 millions d'euros et celui des provisions s'élève à 13,9 millions d'euros. Les provisions collectives sont évaluées à partir de modèles reposant sur la détermination de paramètres de risque (probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions...) et la prise en compte d'analyses internes relatives à la qualité de crédit de chaque contrepartie ou secteur. Les encours douteux font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Elles sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être. Pour tenir compte des évolutions économiques récentes ainsi que du contexte géopolitique, l'évaluation des provisions et dépréciations implique un jugement important et le recours à des hypothèses par la direction, notamment pour : - Etablir les scénarios macroéconomiques qui sont intégrés dans les modèles d'estimation des provisions collectives; - Déterminer la classification des encours de prêts (non dégradés, dégradés, douteux ou douteux compromis) en tenant compte des potentielles dégradations significatives du risque de crédit ; - Mettre à jour les modèles et les hypothèses ainsi que les ajustements (à dire d'experts ou sectoriels) sous-tendant les pertes de crédit attendues (encours sains non dégradés ou dégradés). - Déterminer les perspectives de recouvrement des encours douteux. Du fait du jugement important de la direction et des incertitudes d'estimation, nous considérons que l'évaluation des provisions et dépréciations constitue un point clef de notre audit.	En réponse à ce risque, nos travaux ont consisté à : - Prendre connaissance de la gouvernance encadrant le processus de classification, de notation et de détermination des provisions et dépréciations ; - Apprécier la conception et l'efficacité du contrôle interne relatif au processus d'évaluation des provisions et dépréciations sur les crédits à la clientèle. S'agissant des provisions collectives - Avec l'appui de nos spécialistes en risque de crédit, apprécier le caractère approprié des modèles, des hypothèses et des scénarios macro-économiques utilisés pour l'évaluation des provisions collectives; - Réaliser de manière indépendante le calcul des provisions collectives; S'agissant des dépréciations sur encours douteux et douteux compromis - Apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit ; du dispositif de valorisation des garanties ; - Sur une sélection d'encours provisionnés à dire d'expert, apprécier le niveau de dépréciation retenu dans les comptes; - Réaliser des calculs indépendants de dépréciations des encours douteux déterminées sur base statistique. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives aux provisions et dépréciations sur les opérations avec la clientèle publiées dans l'annexe aux comptes annuels.

CONTEXTE ÉVOLUTIF MARQUÉ PAR LA MIGRATION AMPLITUDE	
Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Des évolutions ont été apportées au cours de l'exercice au système informatique bancaire Amplitude, dans la continuité de la migration intervenue en 2024. Dans ce contexte, les impacts de la migration et de ces évolutions les processus de production et le contrôle de l'information financière de BFC constituent un point clé de notre audit.	En réponse à ce risque, nous avons réalisé des travaux spécifiques consistant à : - Tester les écritures manuelles comptables jugées risquées au regard du risque de fraude ; - Tester l'apurement des suspens identifiés par la société ; - Tester le correct calcul des produits d'intérêts, au travers de procédures de recalcul indépendant ; - Nous assurer de l'absence de volumétrie inhabituelle de réclamations de la clientèle ; - Réaliser des rapprochements entre les bases de gestion et la comptabilité, notamment au niveau des données issues des systèmes de gestion des crédits sains, douteux et douteux compromis. En lien avec les dépendances informatiques identifiées, nos travaux relatifs aux contrôles généraux informatiques ont par ailleurs consisté à tester l'efficacité d'une sélection de contrôles relatifs à la gestion des droits d'accès aux systèmes informatiques, à la gestion de l'exploitation informatique et au traitement des incidents.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS
AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Française Commerciale Océan Indien S.A. par l'assemblée générale du 25 juin 2024 pour le cabinet KPMG S.A. et du 15 mai 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION
ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE RELATIVES
AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES RELATIVES À L’AUDIT DES
COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en oeuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D’AUDIT

Nous remettons au comité d’audit un rapport qui présente notamment l’étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d’audit figurent les risques d’anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d’audit la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 13 mai 2026

KPMG SA

Nicolas de Luze
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2026

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Ridha Ben Chamek
Associé

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

ACTION

Titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

Niveau de risque, par nature et par métier, que la BFC est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit Pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes de la BFC.

CŒFFICIENT D'EXPLOITATION

Ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

COÛT DU RISQUE COMMERCIAL

La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations – Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

DÉPRÉCIATION

Constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

LIQUIDITÉ

Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décôte limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

RATIO GLOBAL OU RATIO DE SOLVABILITÉ

Rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

RATIO TIER 1

Rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs risqués pondérés.

RATIO LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

RATIO NSFR (NET STABLE FUNDING RATIO)

Ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la BFC, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

RISQUE OPÉRATIONNEL (Y COMPRIS LE RISQUE COMPTABLE ET ENVIRONNEMENTAL)

Risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs de la BFC en cas de variation sur les taux d'intérêt. Les risques structurels de taux d'intérêt sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

SITE INTERNET

www.bfcoi.com

Rubrique : Votre banque, onglet "rapports d'activité"

RELATIONS PRESSE

TÉL. 02 62 409 900

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

58 rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint Denis cedex

BFC

GROUPE THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK ET GROUPE Société Générale

S.A. capital de 16 666 800 EUROS

Siège social 58, rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint-Denis
Cedex

TÉL. 02 62 409 900

R.C.S. Saint-Denis 330 176 470

Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS N° 07 030 515

N° TVA intracommunautaire : FR51330176470.

N° ADEME: FR380707_01ZHIO.

